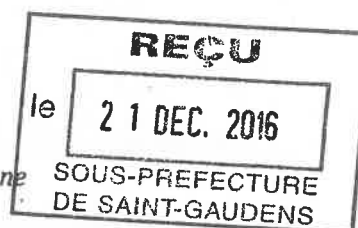


République française
Département de la Haute-Garonne



COMMUNE DE PEYRISSAS

Séance du 19 décembre 2016

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 13/12/2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy LOUBEYRE

Présents : 6

Présents : Guy LOUBEYRE, Bernard GRECH, Martine SCHIAVON, Patrick CASSAGNE, Marie-Claude COASSIN, Didier FRECHOU

Votants: 6

Pour: 0

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Maryline VINSONNEAU

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Claude COASSIN

Objet: CIMETIERE - Prix de vente des concessions et règlement du cimetière - DE_2016_34

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose au Conseil Municipal, l'adoption d'un règlement pour le cimetière. Il propose également d'actualiser les catégories de concessions et les tarifs suite à la restructuration réalisée ainsi que la création de l'espace cinéraire.

Suite à la délibération du 20 mars 2002, Monsieur le Maire propose de réévaluer les concessions trentenaires et cinquantenaires. Il propose également d'établir les tarifs des concessions pour l'espace cinéraire à venir.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de ces concessions à :

DUREE	CONCESSIONS NOUVELLES	CINERAIRE
15 ans (temporaires)	40.00 € le M2	150.00 €
30 ans (trentenaires)	60.00 € le M2	300.00 €
50 ans (cinquantenaires)	80.00 € le M2	

Ouï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ;
DELIBERE et DECIDE :

- Valide le règlement du cimetière qui prendra effet au 01 janvier 2017,
- Accepte les tarifs proposés pour la vente des concessions,
- Charge Monsieur le Maire de vendre les concessions au montant ci-dessus dès approbation de la présente délibération.

le Maire, M. Guy LOUBEYRE,

